



INTERCO
JUSTICE

Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco.cfdt.fr

 @interco_cfdt_officiel

 /interco_cfdt_officiel

 /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

7 avril 2026

Déclaration liminaire CFDT au Comité Social Ministériel du 7 avril 2026

« A la recherche de la cohérence perdue »

Madame la Secrétaire générale représentant Monsieur le Ministre,

Notre ministère négocie beaucoup, il faut le souligner, mais sur le terrain, les effets de ces négociations peinent malheureusement à se concrétiser pour nos collègues.

A l'heure où ce CSA ministériel va étudier les textes relatifs aux élections professionnelles qui auront lieu au mois de décembre, **la CFDT** souhaite vous conter l'histoire de **la recherche de la cohérence**, tel un Graal inaccessible.

Histoire aux multiples rebondissements face à ce que certains au sein de cette administration nomment chastement des « irritants » ;

L'absence de **cohérence**, nos collègues de **la PJJ** la subissent à nouveau. Encore une fois, on change tout vite, fort, et sans écouter personne : **Le 1er septembre, les CEF publics et les UEHC deviendront des UJPE**. Une transformation annoncée comme une révolution éducative...

Mais sur le terrain, cela ressemble surtout à une **réforme précipitée, confuse et sans boussole**. Une réforme décidée d'en haut...

Sur le papier, on nous parle d'opportunité, de convergence, de continuité. Dans la réalité : **aucune concertation avec les agents et les cadres** qui découvrent les textes en même temps que les représentants du personnel, tous sont mis devant le fait accompli.

C'est une réforme menée à marche forcée, sur un calendrier intenable, avec des promesses de moyens qui relèvent du vœu pieux : un professeur technique, un infirmier pour chaque unité ? Très bien, mais où sont-ils ?

Aujourd'hui déjà, les postes vacants s'accumulent. Alors recruter 65 infirmiers et 65 professeurs techniques en quelques mois, c'est de la pure **fiction administrative**.

Le résultat est prévisible : des UJPE ouvertes sans ces effectifs, des nuits non doublées, des agents sous pression, et des conditions de sécurité dégradées pour les jeunes comme pour les professionnels.

Et cela n'est pas mieux du côté bâtementaire : des locaux inadaptés, des délais irréalistes. On nous promet des aménagements, des ateliers, des infirmeries... Mais combien de sites sont réellement prêts ou adaptables à cette transformation ? Combien de chantiers seront livrés à temps ? Encore une fois, la PJJ transforme sans avoir les moyens de ses ambitions (ou de celles du Garde des sceaux ?).

Finalement ce seront les équipes qui devront gérer des jeunes aux statuts multiples, avec des cadres judiciaires contradictoires, et sans moyens nouveaux.



Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco.cfdt.fr

 @interco_cfdt_officiel

 /interco_cfdt_officiel

 /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

7 avril 2026

Ainsi à la fin, ce sera comme toujours le terrain qui ramassera les morceaux.

La CFDT le dit sans détour : une réforme d'une telle ampleur exige du temps, des moyens et le respect des agents.

La cohérence, nous la recherchons également au sein de **l'administration centrale** où les chantiers relatifs à la réorganisation du **numérique** et de **l'immobilier** ont été lancés.

Le périmètre de réorganisation reste encore peu précis ce qui inquiète nos collègues et interroge sur les buts poursuivis.

Parlerons-nous de la future **direction générale pour les services judiciaires** et de sa **direction pour les usagers et les victimes** ?

De grands projets mais qui tient la boussole ? Espérons que ce ne soit pas le même capitaine que pour la réorganisation de la DGAP, pour laquelle nous attendons encore que les équipes soient renforcées.

La cohérence, nous la recherchons également **aux services judiciaires** où pour financer le budget du ministère, la vieille formule du timbre fiscal est réapparue.

Sans aucune préparation, sans aucune anticipation, sans consigne, sans texte réglementaire, bref rien à part des collègues qui dans les juridictions doivent faire face aux justiciables et avocats avec cette nouvelle exigence.

Cohérence que nous recherchons également dans **la suite des réformes statutaires** qui ne vient pas.

Les discussions sur la réorganisation des juridictions ont totalement disparu de l'agenda social.

Le comité de suivi de la réforme des greffes a eu lieu le 24 mars et celui de la réforme des DSGJ est convoqué pour le 14 avril.

Mais hormis cela, plus de son ni d'image pour la suite des discussions.

La DSJ aurait-elle perdu cette ambition ?

Ce n'est certainement pas le cas de la CFDT, nous exigeons que ces discussions soient programmées rapidement par la DSJ.

Oserons-nous parler de **cohérence** à la DGAP ?

A l'ordre du jour nous n'avons qu'un document censé valoir bilan du rattachement de l'ATIGIP à la DGAP, document non chiffré et étayé par aucune annexe.

Aucune mention sur le protocole d'Incarville toujours non appliqué. Fort heureusement, nous serons prochainement auditionnés par une mission conjointe du ministère de l'intérieur et du ministère de la justice sur les extractions judiciaires.

Les inspecteurs seront sans doute très intéressés par ces éléments et par la réalité des **extractions judiciaires**.




Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco.cfdt.fr

 @interco_cfdt_officiel

 /interco_cfdt_officiel

 /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

7 avril 2026

Le défi ultime de la cohérence revenant à la **surpopulation carcérale** - face à l'injonction populiste de toujours plus incarcérer - qui rencontre la nécessité de le faire à la hauteur de nos moyens.

Défi qui reste le quotidien de nos collègues puisque la partie de la loi SURE relative à ce point (mécanisme de régulation) n'est pas encore étudiée par l'assemblée nationale.

Et nouvel épisode de cette recherche de cohérence, la constitution d'une **filière technique ministérielle** sans y mettre les moyens.

Avec une actualité, la publication de la FAQ le 3 avril : [Intranet Justice / SG : Ressources humaines / Foire aux questions pour la filière technique](#). Cette foire aux questions qui n'a semble-t-il été diffusée à personne.

Une timidité de vos services peut-être, puisque le manque d'ambition dénoncé par la CFDT y est affiché :

*Entre 2026 et 2029, un dispositif exceptionnel de promotions au choix dans le corps des techniciens du ministère de la justice est mis en place. 100 agents pourront être promus sur une période de 4 ans, soit **25 agents par an**.*

Seulement 25 promotions d'adjoints techniques en catégorie B à partager entre le Secrétariat général, la DSJ, la DPJJ et nos différents opérateurs.

On avait la recherche du Graal et maintenant il ne manque plus que Excalibur dans son rocher pour chercher l' élu qui sera promu.

Soyons sérieux, est-ce ainsi que ce ministère pense constituer une filière technique ?

La CFDT demande à nouveau une hausse conséquente de ce nombre de promotions et que les directions travaillent enfin à une réelle cartographie de cette filière sur leur périmètre.

Bref, au ministère de la Justice, pour la recherche du Graal de la cohérence on est plus proche de la série Kaamelott que de la légende arthurienne.

Les représentants CFDT :

Guillaume Grassaud

Ghislain Bonthoux